



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation des urgences hospitalières

Question au Gouvernement n° 1066

Texte de la question

SITUATION DES URGENCES HOSPITALIÈRES

M. le président. La parole est à Mme Élodie Jacquier-Laforge, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

Mme Élodie Jacquier-Laforge. Madame la ministre des solidarités et de la santé, près de 1 350 médecins vous ont adressé en septembre 2017 une lettre ouverte, ce qui témoigne de la gravité de la situation. Ils souhaitent l'ouverture d'une discussion sur la pénurie médicale que l'on constate, et qui s'aggrave depuis des décennies, ainsi que l'élaboration d'un moratoire sur la fermeture des lits, des services, des établissements, sur la réduction des effectifs et sur le rééquilibrage de la gouvernance des établissements.

Tous s'inquiètent de la dégradation des situations locales. Toutes les spécialités sont concernées ; je vous ai d'ailleurs récemment saisie à propos de la pénurie de pédopsychiatres ou encore d'orthophonistes. Madame la ministre, ils sont prêts à tenir, malgré les difficultés, s'ils entrevoient enfin des améliorations.

Or, à l'approche de l'été, la situation des urgences est particulièrement préoccupante et pose la question des conditions de sécurité des soins et d'accueil des malades.

M. Gilles Lurton. C'est vrai !

Mme Élodie Jacquier-Laforge. Celles-ci sont souvent indignes et parfois dramatiques : les récents décès survenus aux urgences en sont la triste illustration.

Le nombre de patients admis aux urgences a atteint un nouveau record en 2016, avec 21 millions de passages enregistrés. Nous devons tous être responsables et ne nous rendre aux urgences que pour les véritables urgences médicales. Mais que répondre aux personnes qui vivent dans des régions où même les maisons de santé sont saturées, où les généralistes sont absents ou n'acceptent plus de nouveaux malades ? Que répondre aux parents d'enfants de moins de cinq ans qui sont blessés et qu'aucun service d'urgences n'accepte de soigner ?

Je prendrai l'exemple de mon département, l'Isère, mais chacun d'entre nous, j'en suis certaine, pourrait malheureusement en citer un autre dans sa circonscription. Ma collègue Nadia Essayan me parlait justement il y a quelques minutes des difficultés de Bourges. À l'hôpital de Voiron, donc, le service mobile d'urgence et de réanimation, le SMUR, a récemment dû fermer une journée entière, privant 150 000 habitants d'un service d'urgences en raison de l'absence d'un médecin qui ne pouvait être remplacé. Ce n'est pas acceptable !

Nous héritons de cette situation, mais je vous demande, madame la ministre, quel sera demain notre modèle de

santé et comment vous y associez les professionnels. (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et sur de nombreux bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, je vous remercie bien entendu de votre question.

Hélas, le constat que vous établissez ne date pas d'hier. Nous l'avons dressé dès notre arrivée.

M. Fabien Di Filippo. Vous n'avez rien fait depuis !

Mme Agnès Buzyn, ministre. La situation résulte du fait qu'un certain nombre de décisions n'ont pas été prises depuis une vingtaine, voire une trentaine d'années. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*) Avec le numerus clausus, nous avons formé moins de 4 000 médecins par an entre 1977 et 2005. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM. – M. Marc Fesneau applaudit également.*) Nous en payons aujourd'hui le prix. Nous en sommes à plus de 8 000 médecins formés, mais il faut le temps de les former. Ces décisions n'étaient pas judicieuses, c'est le moins que l'on puisse dire.

Ensuite, nous avons effectivement un problème d'organisation des soins. Nos services hospitaliers sont débordés, parce que la médecine de ville ne permet pas de prendre en charge certains soins urgents. Cela nécessite une meilleure coopération entre la ville et l'hôpital. Nous allons y arriver grâce à de nouvelles tarifications.

Enfin, nous devons donner plus de place aux professionnels paramédicaux dans la prise en charge des malades chroniques : cela libérera du temps médical et permettra aux médecins de se recentrer sur leur valeur ajoutée.

Quant aux urgences, c'est une question qui nous concerne évidemment tous. Il faut réserver les passages aux urgences aux maladies graves. Il faut impérativement une pédagogie citoyenne pour éviter que l'on aille systématiquement vers la solution la plus simple – les urgences. Nous allons également réorganiser les soins non programmés ; le rapport du député Thomas Mesnier va beaucoup nous aider à opérer cette transformation du système de santé.

Nous y travaillons. Les annonces seront faites dans le courant de l'été. Sont concernés la médecine de ville, la médecine hospitalière, les médecins, les professions paramédicales. Les élus sont bien entendu associés à la concertation, car ils sont aux premières loges pour aider nos concitoyens.

Les Français peuvent avoir confiance dans leur système de santé : il sera au rendez-vous, grâce aux professionnels et grâce à la transformation que nous menons. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM et sur quelques bancs du groupe UDI-Agir.*)

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1066

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juin 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 juin 2018](#)